

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

4<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2011

Séance du 27 juin 2011

CG 11/4<sup>ème</sup>/IV-01

*L'an deux mil onze, le 27 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;*

*Absent(s) : /*

### **AIDE DU DEPARTEMENT AUX COOPERATIVES D'ACHAT ET D'UTILISATION DE MATERIEL AGRICOLE (C.U.M.A.)**

---

Les coopératives d'achat et d'utilisation de matériel agricole (CUMA) sont très fortement implantées dans notre département dans la mesure où elles remplissent une fonction économique, mais aussi humaine et sociale à travers l'entraide et l'organisation des chantiers.

C'est cette combinaison qui permet aux agriculteurs d'une part, de maîtriser les coûts du machinisme tout en bénéficiant d'un matériel performant et, d'autre part, d'initier des actions innovantes notamment dans le domaine de l'environnement (compostage des effluents d'élevage, contrôle des appareils de traitement, production de biocarburants...).

Notre soutien aux investissements en CUMA est un des axes forts de notre politique en faveur de l'agriculture de groupe et, de 1986 à 2010, ce sont **2 247 542 €** qui leur ont été consacrés.

Par ailleurs, nous avons fortement soutenu l'accès pour les CUMA aux aides européennes. Sur la période de programmation 1994-1999 (PDZR), ce sont 762 250 € qui ont été mobilisés et 1 319 438 € sur la période 2000-2006 (objectif 2).

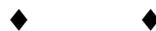
En ce qui concerne le Programme de Développement Rural Hexagonal 2007-2013 (PDRH), les CUMA sont identifiées (mesure 121-C) comme pouvant bénéficier d'aides publiques mais les financements européens sont ciblés sur un nombre très restreint de matériels automoteurs liés à des emplois au sein des CUMA.

Ainsi, et comme nous l'avions pressenti, compte tenu de la forte diminution des crédits, ce soutien de l'Europe n'a pu être maintenu que de façon très limitée, d'où l'intérêt de nos aides.

Lors du Budget Primitif, nous avons reconduit notre politique et nous avons adopté une enveloppe budgétaire de 70 000 € qui s'inscrivait à un niveau proche des enveloppes votées lors des Budgets Primitifs 2008, 2009 et 2010.

Compte tenu des 66 dossiers déposés au 31 décembre 2010 (62 dossiers de matériel et 4 pour des hangars) dont le montant global de subvention s'élève à 146 416 €, il conviendrait d'abonder notre enveloppe initiale de 76 550 € et de la porter ainsi à 146 550 €.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Adopte une autorisation de programme supplémentaire de 76 550 € portant ainsi l'enveloppe initiale à 146 550 € ;
- Ratifie un crédit de paiement de 76 550 € sur l'article 20421Q sous-fonction 928 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,